



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 120/2025
SÉANCE N° 5 DU 24 NOVEMBRE 2025

PROVISIONS POUR RISQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort (à partir de 18 h 18), Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 12), Nicolas Deulofeu (jusqu'à 20 h 22), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron (à partir de 18 h 40), Geoffrey Begon (à partir de 18 h 26), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 23), Marjorie François (à partir de 18 h 16), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 12), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 15), Pierre Besançon (jusqu'à 20 h 15), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 24), Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 20 h 22) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 54).

Étaient absents ou excusés

Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, James Charbonnier, Michel Paillard

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Béatrice Ferron a donné pouvoir à Geoffrey Begon (à partir de 18 h 26 et jusqu'à 18 h 40), Caroline Garnier a donné pouvoir à Christine Droguet, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Patrice Morin, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Henri Renié a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Mickaël Marquet a donné pouvoir à Vincent Paillard, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde.

François Berrou et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 26 novembre 2025.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

PROVISIONS POUR RISQUES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

BUDGET PRINCIPAL

Une provision pour risque pour un montant de 106 897,15 € a été constituée sur le budget Principal en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 43 508,26 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 32 392,14 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des loyers et prestations provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeur.

BUDGET PRINCIPAL - FOIRAIL

Une provision pour risque pour un montant de 19 341,39 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié au déficit de la régie du Foirail en 2021.

Suite à des versements reçus, une reprise sur provision de 418,26 € sera effectuée en 2025.

BUDGET PRINCIPAL - ESPACE MAYENNE

Une provision pour risque pour un montant de 56 476 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié à la perte de valeurs des actions de l'Espace Mayenne en 2021.

Le risque n'étant plus d'actualité, car l'Espace Mayenne se porte bien et la valeur des actions a augmentée, une reprise sur provision de 56 476 € sera effectuée en 2025.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS

Une provision pour risque pour un montant de 79 231,81 € a été constituée sur le budget Bâtiments en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 10 535,68 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 43 251,01 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des loyers provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeur.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Une provision pour risque pour un montant de 343 545,60 € a été constituée sur le budget Transports en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 2 649 612 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 545,60 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 suite à des admissions en non-valeur.

BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Une provision pour risque pour un montant de 12 944,55 € a été constituée sur le budget Déchets en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 1 994,38 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 4 191,80 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des prestations provisionnées ont été perçues ou admises en non-valeur.

BUDGET ANNEXE Laval VIRTUAL

Une provision pour risque pour un montant de 2 113,20 € a été constituée sur le budget Laval Virtual en 2024.

Pas de provision supplémentaire en 2025.

Une reprise sur provision de 2 113,20 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des loyers ont été perçus.

BUDGET ANNEXE EAU

Une provision pour risque pour un montant de 197 508,33 € a été constituée sur le budget Eau en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 63 933,66 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 33 342,85 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des factures impayées ont été réglées ou admises en non-valeur.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Une provision pour risque pour un montant de 131 242,40 € a été constituée sur le budget Assainissement en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 12 174,56 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 21 439,67 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des factures impayées ont été réglées ou admises en non-valeur.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM1 /2025.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Le Président,

Signé : Florian Bercault